



C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

Procès-Verbal N° 27

REUNION DU 2 MARS 2023

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory (excusé)

PRESIDENT : DALMON André

PRESENTS : SILVESTRE Bernard, COUFFIGNAL Francis, REYNES Roger, CHAUZY Marc (excusé), PERSET Henri .

La réunion est ouverte par le Président à 9h00.

Nota : Les demandes de modification de date et d'heure doivent impérativement être saisies avec la réponse du club adverse sur Footclub avant le jeudi 9h de la semaine précédant la rencontre.

Avant toute demande de modification sur Footclub, il serait souhaitable que les clubs se contactent.

Toute demande effectuée hors délai, en application de l'Article 17 du Règlement des Championnats sera sanctionnée d'une amende de 50€ .

Article 17 du Règlement des Championnats Alinéa a

Les demandes de modification émanant du club organisateur, pour un décalage horaire ou un changement de jour, effectuées au plus tard le jeudi 21 jours avant la date de la rencontre, sont acceptées de plein droit sauf décision contraire motivée de la C.D.G.C.S.

Départementale 1 (Volkswagen)

Le match **Le Buisson ESC 1 – Druelle FC 2** est maintenu au dimanche 12 mars 2023 à 15h00 (refus du Buisson de jouer le samedi en raison de l'Arrêté Municipal).

Départementale 2 (Sodépol)

Le match **Combes ES 1 – Bozouls AO 1** est maintenu au dimanche 12 mars 2023 à 15h00 (refus de Combes de jouer le samedi).

Départementale 3 (François ARNAUD, traiteur)

Le match **Causse Sauveterre FC1 – Espalion 2** est maintenu au samedi 11 mars 2023 à 20h00 (refus d'Espalion de jouer le Vendredi).

Le match **Pareloup Céor 1 – FS Rieupeyroux/La Salvetat 2** prévu initialement le samedi 4 mars 2023 à 20h00 se jouera le même jour à 19h00 sur le terrain de Cassagnes Begonhès (accord des deux clubs).

Le match **FS Rieupeyroux/La Salvetat 2 – Causse Lestang/Anglars/V. 1** est maintenu au dimanche 12 mars 2023 à 15h00 (accord des deux clubs).

Le match **Bezannes Cau. 1 – Capdenac UFC 1** prévu initialement le samedi 11 mars 2023 à 20h00 se jouera le même jour à 18h00 (accepté par Capdenac UFC).

Courrier de Villecomtal/Mouret/Ent 1

A compter de ce jour, tous les matchs de l'équipe 1 à domicile, en Départementale 3, poule A se joueront sur le stade du Pont de Mouret.

Départementale 4 (V.G.M.)

Le match **Colombiès 1 - Vabre Tizac 1** prévu initialement le samedi 11 mars 2023 à 20h00 se jouera le même jour à 19h30 (accepté par Vabre Tizac).

Le match **Bezannes Cau.2 – Manhac 1** prévu initialement le dimanche 12 mars 2023 à 15h00 se jouera le samedi 11 mars 2023 à 20h30 (accepté par Manhac).

Le match **JS Bassin Aveyron 2 – Méridienne d'Olt FC 2** prévu initialement le samedi 11 mars 2023 à 20h00 se jouera le dimanche 12 mars 2023 à 15h00 (demande de la Méridienne acceptée par JS Bassin).

Le match **Aubrac 98 1 – Pays Alzuréen 2** prévu initialement le dimanche 12 mars 2023 à 15h00 se jouera le même jour à 14h30 (demande de Pays Alzuréen acceptée par Aubrac).

Le match **Montbazens/Rignac US 3 – Ste Radegonde 1** prévu initialement le samedi 1^{er} avril 2023 à 20h00 se jouera le vendredi 31 mars 2023 à 21h00 (accepté par Ste Radegonde).

Le match **Larzac Vallées 1 – Réquista US 3** du samedi 4 mars 2023 à 19h00 se jouera sur le terrain de la Cavalerie.

Départementale 5 (Nutalis)

Le match **Capdenac UFC 2 – Anglars Causse Lestang 2** prévu initialement le samedi 11 mars 2023 à 20h00 se jouera le même jour à 19h00 (accord des deux clubs).

Match reporté

Voir le site du District.

Forfaits

Le match **FSRS/Colombiès 3 – JS Levezou 3** du samedi 25 février 2023 à 20h00, Départementale 5 NUTALIS, Poule A, 1^{er} Forfait de JS Levezou 3 : **Amende : 50€**

La prochaine réunion est fixée au jeudi 9 MARS 2023 à 9 heures.

La réunion est clôturée à 12.00 heures

Le Secrétaire de séance,

F. COUFFIGNAL.

Le Président,

A. DALMON.